



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère d'État

**Réponse du Premier ministre, du ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, de la ministre de la Défense, de la ministre de la Mobilité et des Travaux publics et de la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale à la question parlementaire n° 2115 du 19 mars 2025 des honorables Députés Franz Fayot et Mars Di Bartolomeo.**

- 1. Est-ce que l'Etat luxembourgeois, à travers ses ministères, administrations et établissements publics, entretient des relations d'affaires avec l'une des entreprises contrôlées par Monsieur Musk ? Si oui, avec lesquelles ?**

Comme précisé dans la réponse à la question parlementaire n° 1462, la direction de la Défense dispose d'un contrat avec SpaceX pour le lancement du satellite d'observation LUXEOSys.

Par ailleurs, il existe une relation administrative avec le ministère de la Mobilité et des Travaux publics, étant donné que la société Tesla, à l'instar d'autres sociétés qui sollicitent des autorisations similaires, a récemment soumis une demande d'autorisation ministérielle pour la réalisation de tests scientifiques pour des véhicules autonomes de niveau 4 sur les routes luxembourgeoises. Cette demande est en cours de traitement.

- 2. Dans l'affirmative, est-ce qu'il entend poursuivre ces relations ?**

Au sujet du contrat avec SpaceX, nous nous référons à la réponse à la question parlementaire n°1718, qui détaille les raisons pour lesquelles les relations seront poursuivies à ce stade.

Concernant la demande de la société Tesla pour la réalisation de tests scientifiques pour des véhicules autonomes, il convient de noter que l'accord de coalition 2023-2028 prévoit de faire du Luxembourg un pionnier en matière de conduite autonome. Voilà pourquoi, l'Etat luxembourgeois soutient activement les initiatives permettant d'atteindre cet objectif.

- 3. Le gouvernement entend-t-il acquérir des véhicules de la marque Tesla pour les flottes de différentes administrations, telles que la Police grand-ducale ou encore le Service de protection du Gouvernement ? Est-ce qu'il compte vendre les véhicules Tesla qui se trouvent dans la flotte de ces administrations ?**

Depuis 2018, l'acquisition des véhicules 100% électriques et de plug-in hybrides se fait de façon centralisée sous la compétence du ministère de la Mobilité et des Travaux publics. A cette fin, le ministère lance annuellement une soumission par procédure ouverte pour l'acquisition de ces véhicules sans que la société Tesla n'ait participé à ce marché depuis lors. L'acquisition de ces véhicules se fait de manière objective selon des critères d'attribution et de prix fixés annuellement dans le cahier des charges.

Actuellement, l'Etat compte 4 véhicules de la marque Tesla dans son parc automobile. Il s'agit de deux véhicules acquis en 2018 pour un projet-pilote d'électromobilité de la Police Grand-Ducale (cf. question parlementaire N°470 du 13.03.2024), d'un véhicule acquis en 2020 pour le Service de Protection du Gouvernement et d'un véhicule acheté en 2024 par l'Administration des Douanes et Accises.

Ces véhicules restent en service jusqu'à la fin de leur cycle de vie normal.

**4. Spécifiquement, le gouvernement poursuit-il des projets de coopération avec SpaceX ou Starlink ?**

Il y a lieu de se référer à la réponse apportée à la première question. Il convient de noter qu'à l'exception du contrat conclu avec la Direction de la défense, ni les ministères concernés, ni l'agence spatiale luxembourgeoise, la « Luxembourg Space Agency » (LSA), ne poursuivent des projets de coopération avec SpaceX ou Starlink.

**5. Est-ce que le gouvernement entend intervenir auprès de l'ESA pour s'opposer à ce que l'agence spatiale européenne continue à avoir recours à des lancements au moyen de fusées SpaceX ?**

Le Luxembourg n'entretient actuellement aucune mission avec l'agence spatiale européenne associée au lancement de fusées SpaceX.

**6. Est-ce que le Fonds de compensation luxembourgeois occupe des positions dans des entreprises qui sont contrôlées par Monsieur Musk ou dans lesquelles il a une participation qualifiée, ceci directement ou indirectement à travers des fonds d'investissement ou d'autres instruments dérivés ?**

En premier lieu, les auteurs veulent savoir si le Fonds de compensation (FDC) occupe des positions dans des entreprises contrôlées par Elon Musk.

Elon Musk contrôle ou est associé à plusieurs entreprises, principalement dans les secteurs de la technologie, de l'espace, de l'énergie et des transports. Les principales entreprises qu'il dirige ou dans lesquelles il détient une participation importante sont Tesla, SpaceX, The Boring Company, Neuralink et X (auparavant Twitter), toutes des sociétés privées à l'exception de Tesla. A titre de rappel, le FDC investit uniquement dans des sociétés cotées.

Avec une capitalisation boursière actuelle d'environ 750 milliards de US Dollars, Tesla est actuellement en huitième position dans l'indice de référence MSCI World.

Le FDC tient dans différents compartiments de sa SICAV des actions de la société Tesla.

En deuxième lieu, la question se réfère à une éventuelle participation qualifiée du FDC dans les entreprises contrôlées par Monsieur Musk, ceci directement ou indirectement à travers des fonds d'investissement ou d'autres instruments dérivés.

Une participation qualifiée dans une entreprise cotée en bourse désigne la détention d'une part significative du capital de l'entreprise, souvent accompagnée d'un droit de vote important, ce qui permet à l'actionnaire de jouer un rôle influent dans la gestion de l'entreprise. Le seuil à partir duquel une participation est qualifiée peut varier en fonction des juridictions et des régulations boursières.

En général, dans de nombreuses législations (notamment au sein de l'Union européenne), une participation qualifiée correspond à la détention d'un pourcentage de l'entreprise supérieur ou égal à 5% du capital ou des droits de vote.

Le FDC détient à travers sa SICAV des actions de Tesla d'un ordre de grandeur de € 80 millions, donc approximativement 0,011% du capital boursier de la société. Cette exposition à Tesla représente 0,31% de la valorisation totale de la SICAV du FDC.

Luxembourg, le 22 avril 2025.

Le Premier ministre,

(s.) Luc FRIEDEN